



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Tel 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 24 AVRIL 2014 à 20 h 30**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**,

Excusée : Hélène **DEGREEF**.

Absent :

Guy **DEGREEF** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**

Secrétaire de séance : Isabelle **KESTEMAN**

.....

Date d'envoi des convocations : 15 avril 2014.

▷ Ordre du jour :

- **Finances - Budgets**
 - Affectation des résultats 2013
 - Vote des Taux d'imposition 2014
 - Vote des Budgets Primitifs (principal et annexes) 2014
 - Participation au syndicat de collège
 - Participation au SIVOS

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Acquisition d'une tondeuse de marque « Dixon »
- Fleurissement du bourg
- Désignation d'un délégué communal au Conseil d'Administration de l'ADECL
- Information sur la poste

- **Questions diverses et tour de table**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de leur transférer par mail le maximum d'informations reçues en mairie ainsi que les convocations et les comptes-rendus des conseils municipaux.

Accord du conseil à l'unanimité.

⇒ **Finances – Budgets**

1/ Affectations des résultats 2013

<i>Désignation</i>	<i>Excédent Cumulé de Fonctionnement 2013</i>	<i>Affectation Complémentaire en Réserve - Article 1068</i>	<i>Affectation à Excédent ou au Déficit Reportés Articles 002</i>
COMMUNE	910 216,31	660 871,70	249 344,61
CENTRE D'ACCUEIL	123 630,69	3 402,01	120 228,68
SERVICE ASSAINISSEMENT	163 183,23	119 871,22	43 312,01
EPICERIE	8 353,02	0,00	8 353,02
RESIDENCE DES 4 VENTS	97 123,53	0,00	97 123,53

Accord du Conseil à l'unanimité.

Délibérations

2/ Vote de la fiscalité locale

Le maire propose le maintien des taux actuels. Le produit des impôts locaux s'élève à la somme de **175.204,00 €**.

<i>Taxes</i>	<i>Taux Votés</i>	<i>Bases d'Imposition prévisionnelles 2014</i>	<i>Produit Correspondant</i>
Habitation	14,77%	700 600,00	103 479,00
Foncière (Bâti)	8,65%	512 500,00	44 331,00
Foncière (Non Bâti)	20,52%	133 500,00	27 394,00
Attribution Compensation (CCL)	-	-	0,00
TOTAL IMPOTS LOCAUX			175 204,00

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable au maintien des taux qui restent donc inchangés.

Délibération

3/ Présentation des budgets uniques 2014

Les sections sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme de :

<i>Désignation</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Commune	1 042 407,00	1 063 690,00
Centre d'Accueil	140 328,68	110 219,00
Service Assainissement	97 800,00	235 900,13
Epicerie	9 313,00	24 636,49
Résidence des 4 Vents	184 857,94	134 866,82

Accord du Conseil à l'unanimité.

Délibérations

Budget épicerie

La commune est tenue de conserver ce budget pendant une durée trois ans sans aucune écriture comptable pour pouvoir le supprimer. En 2014, il y aura des écritures de régularisation afin de clôturer définitivement ce budget.

Budget principal

-Subventions régionales ⇨ Collectif Non à la LGV Poitiers-Limoges, proposition de **100,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition

Quelques points à revoir

-Révision des frais de communication téléphonique ⇨ Revoir les abonnements

-Les tarifs communaux sont à revoir, le conseil municipal trouve les montants trop onéreux.

-Location des tentes de plein-air ⇨ la durée n'est pas définie.

-Désigner une personne pour l'état des lieux

4/ Participation au syndicat de collège

Le Comité Syndical s'est réuni dernièrement et a voté les participations des communes pour l'exercice 2014. Pour ce qui concerne la commune de Persac le montant s'élève à 3.400 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Délibération.

5/ SIVOS - Participation de la Commune

Prévision du budget unique Article 65737 ⇨ 73.852 €.

Le comité syndical du SIVOS a fixé la participation de la commune à 73.852 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

6/ Acquisition d'une tondeuse de marque « Dixon »

La tondeuse DIXON, âgée de 11 ans nécessite à nouveau des réparations onéreuses et il serait souhaitable de la remplacer.

Le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir un nouveau matériel plutôt que de réparer l'ancien.

Serge BEGOIN a demandé 2 devis :

- Motoculture Lussac-les-Châteaux ⇨ 6.683 € HT soit un TTC de 8.020 € TTC comprenant une ristourne de 20 %. Ne reprend pas l'ancien matériel.
- Guichard Berté SARL (Gençay) ⇨ 6.833,33 € HT soit un TTC de 8.500 €. La reprise de l'ancienne tondeuse est incluse dans le devis, soit 1.500 € ainsi que le prêt en cours, à titre gracieux, d'un matériel de remplacement.

Cet outil, d'une puissance de 24 CV bicylindre Kawasaki, est équipé d'un gyrophare et possède une largeur de coupe de 1.37 mètres. Le moteur et les pompes hydrauliques de qualité professionnelle permettent un gros débit qui assure de bonne vitesse de pointe. Le débit variable permet une progression linéaire et sans à-coups de la vitesse. Le poste de conduite est spacieux et offre une parfaite visibilité de travail.

Ce modèle semble le plus adapté aux besoins de la commune tout en apportant un confort d'utilisation au personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Retient l'offre de Guichard Berté SARL (Gençay) d'un montant de 6.833,33 € HT soit un TTC de 8.500 € pour les raisons précitées.

Délibération

7/ Fleurissement du bourg

Comme chaque année, la commune contribue à agrémenter et à embellir le centre bourg.

En ce qui concerne le fleurissement, une commande de plants a été passée à l'ADECL qui n'est pas en mesure de tout fournir.

Une commission fleurissement sera mise en place incessamment.

8/ Désignation d'un délégué communal au Conseil d'Administration de l'ADECL

Le maire rappelle que le conseil municipal doit désigner un délégué de la commune au sein de l'Association Dynamique d'Entraide sur le Canton de Lussac-les-Châteaux (ADECL).

Après un appel de candidature, Isabelle KESTEMAN, déjà administrateur de l'association, est nommée déléguée.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Délibération

9/ Information sur la poste

Le maire informe d'un courrier reçu du Groupe La Poste proposant de le rencontrer afin de réfléchir ensemble sur la poste et son avenir. Une entrevue est prévue le 22 mai à 11 heures avec Monsieur Michel CONDET, délégué aux relations territoriales du groupe. Gilles THOMAS se propose d'accompagner Régis SIROT.

⇒ INFORMATIONS DIVERSES

Régis SIROT

A reçu un responsable de la chambre des commerces, Monsieur PINOT et lui a proposé de rencontrer les commerçants installés sur la commune.

Gaëtan HOCHART

Informe qu'une boîte mail pour les services de la mairie est en cours de création.

Isabelle KESTEMAN

La réunion du conseil d'administration du Comité Communal d'Action Sociale aura lieu le mercredi 30 avril à 18h30.

⇒ TOUR DE TABLE

Gilles THOMAS

Au niveau de la place « Beaulieu » la plaque d'égout s'avère dangereuse, les vibrations dues à la circulation routière constituent une gêne sonore pour les riverains.

Jean-Luc COIFFARD

Soulève un problème répétitif de brûlage intempestif de matériaux qui affecte fortement l'environnement entre la zone artisanale de la Persacoise et la route du Breuil.

Timothy KING

S'interroge sur la démarche de deux personnes voulant lui emprunter des engins agricoles.

Maïlys CHABRUN

Informe que certains parents envisagent, dès la rentrée scolaire, de changer leurs enfants d'école si une solution pédagogique relevant de l'Education Nationale n'est pas trouvée pour un meilleur fonctionnement.

Isabelle KESTEMAN

Précise que l'inspecteur de l'Education Nationale étudie de très près la situation avec le Directeur de l'école.

Frédéric FAUCHARD

Demande des nouvelles du dossier relatif à la construction des nouveaux vestiaires du stade.

Ce dossier est toujours en cours, une somme est prévue au budget principal. La nouvelle équipe municipale souhaite confier ce projet à la commission ad hoc et s'entourer de certitude quant au devenir de l'équipe A.S.P.

Christophe REGEON

-S'interroge sur la possibilité de proposer des personnes non élues pour siéger aux commissions extra-municipales.

Le maire rappelle que les commissions municipales sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus ainsi que les membres non élus y discutent des problèmes concrets et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Les commissions sont ouvertes à tout citoyen soucieux de participer à la vie de la commune.

Chaque commission se réunit sur convocation et autant que de besoin. Il n'y a donc pas de périodicité ni de nombre minimum de réunions annuelles.

On peut distinguer deux types de commissions :

- Les commissions obligatoires
- Les commissions facultatives

Le maire propose que la commission des finances puisse effectuer un travail de réflexion sur les dépenses d'investissement sur les six prochaines années.

A ce jour, les commissions ne sont pas complétées ; il est donc possible de proposer des personnes soucieuses de l'investir à la vie communale.

-Demande la possibilité d'installer une poubelle au Square de Varsberg.

-Remet un devis pour les travaux d'adduction d'eau desservant le hameau du « Beau ».

Gontrand DELASSUS

-A assisté à la réunion du syndicat intercommunal pour le Collège d'Enseignement Général de Lussac-les-Châteaux qui s'apprête à transférer ses compétences à la Communauté de Communes du Lussacois.

Son but, à l'origine, était d'assurer la construction et la gestion du CEG ainsi que des locaux sportifs dont il est propriétaire (gymnase, bassin d'initiation à la natation et parking).

Actuellement le Syndicat n'assure plus que la gestion de ses biens propres.

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 23 délégués communaux (3 pour Lussac et 2 pour chacune des autres communes).

-Demande la mise en place d'une ligne téléphonique à la halle du plan d'eau communal.

-Signale qu'une masse de béton est décollée sous le passage du gué traversant la Grande Blourde à Grenaudière.

-A rencontré Patricia GUILLAUME, créatrice de peintures décoratives murales personnalisées en intérieur ou en extérieur, en panoramique, sur des murs de maison d'habitation, des bâtiments publics ou locaux commerciaux, des toiles ainsi que de la fresque.

Elle peint notamment des imitations de matières, des scènes de vie, des paysages, des animaux éventuellement en trompe-l'œil ; peinture qui donne l'illusion de reliefs lorsqu'on se place à distance d'une toile ou d'un mur.

Elle propose éventuellement d'organiser des chantiers d'été avec des enfants (cache poubelle, ...).

Serge BEGOIN

Les tables de pique-nique du plan d'eau communal sont à changer. Les plateaux sont abîmés. Sébastien BLANC fait un essai pour les restaurer. Après l'évaluation du coût, la décision sera prise pour changer les 18 plateaux.

Le concours de pêche organisé par la « Perchaude » aura lieu le 1^{er} mai.

A assisté à la réunion du SIAEP et a participé à l'élection du nouveau bureau accompagné de Guy FAUCHARD.

- Claude DAVIAUD, Président
- Alain GUILLOT, Vice-Président
- Yannick DUPUY, Secrétaire

Demande qui s'occupera de la gestion de la halle du plan d'eau lors des réservations ?

Christophe REGEON et Jean-Luc COIFFARD se portent volontaires.

Isabelle KESTEMAN

Informe que le conseil communautaire s'est réuni ce même jour pour désigner les membres de différentes commissions. Les délégués de la commune de Persac sont présents dans l'ensemble de ces commissions.

- Commission "cadre de vie" ⇔ Isabelle KESTEMAN
- Commission "finances" ⇔ Isabelle KESTEMAN
- Commission "ressources humaines" ⇔ Isabelle KESTEMAN
- Commission "développement économique" ⇔ Régis SIROT

- Commission "tourisme" ⇔ Régis SIROT
- Commission "bâtiments" ⇔ Régis SIROT
- Commission "voirie" ⇔ Régis SIROT
- Délégué au SIMER ⇔ Isabelle KESTEMAN
- Délégué au SCOT Sud Vienne ⇔ Régis SIROT
- Délégués SMPM ⇔ Régis SIROT, Isabelle KESTEMAN, Gontrand DELASSUS et en suppléant Patricia RAVAILLAULT

Informe qu'Alain MICHAUD a reçu les conclusions d'expertise le concernant. Celles-ci reconnaissent l'imputabilité de son accident du 28 mars 2013 à l'exercice de ses fonctions.

Fin de la séance 00h15.